

ASSURANCES/BANQUES : Le Crédit Mutuel et le CIC vont prendre en charge les pertes d'exploitations

Nicolas Théry, le président du Crédit Mutuel - [BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL](#) / T : 03.88.14.88.14 (Crédit Mutuel Alliance Fédérale, siège à Strasbourg/67) - qualifie la décision du groupe mutualiste d'indemniser à hauteur de 200 M€ une partie des pertes d'exploitation dues au Covid-19 des clients professionnels de Crédit Mutuel-Assurance et de sa filiale CIC-Assurances de "devoir moral". Les garanties souscrites dans les contrats d'assurance ne prévoient pas la pandémie comme un motif de couvrir les pertes. « Sortons des débats théologiques. On agit et surtout on agit vite. Si on ergote pendant 6 mois, des clients, des emplois auront disparu et tout le monde sera perdant » constate Nicolas Théry. <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/index.html>